



**Municipalité  
de  
St-Didace**

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que

- lors de sa séance régulière du 14 mai 2018, le conseil a adopté le règlement 329-2018-08;
- l'objet de ce règlement est de modifier le règlement original 061-1989-03, intitulé « *Règlement de lotissement* ». Cette nouvelle section nommée « *Contribution pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels* » apporte des modifications sur la manière de percevoir en terrain ou en argent une contribution au nom de la Municipalité lors de demande de permis lotissement;
- la MRC de d'Autray a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire du dit règlement le 13 juin 2018.
- ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 530B rue Principale à Saint-Didace, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00, ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00.

Fait et donné à Saint-Didace  
ce 20<sup>ième</sup> jour de juin  
de l'an deux mille dix-huit.

Chantale Dufort  
directrice générale